

**Colloque Sports équestres : jeux et enjeux**  
**Le cheval au château de Versailles, du XVII<sup>e</sup> siècle aux Jeux**  
**Olympiques de Paris 2024**

Château de Versailles - 1<sup>er</sup> août 2024

**Communication : L'équitation à Versailles des XVII et XVIII<sup>e</sup> siècles,**  
**caractéristiques et évolutions**

*Guillaume Henry*

(Instructeur d'équitation, éditeur, écrivain, historien du cheval et de  
l'équitation)

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je tiens à remercier Xavier Libbrecht de m'inviter à ce colloque, et profiter d'avoir la parole, pour souligner le fantastique travail de la Bibliothèque mondiale du cheval, de Xavier et Marie-Laure Peretti.

Le site de la Bibliothèque mondiale du cheval est devenu une référence qui, à ma connaissance, n'a aucun équivalent dans le monde, tant dans la présentation des ouvrages liés au cheval et à l'équitation, que dans leur mise en perspective et la multitude des notices que l'on peut y trouver.

Je vais donc évoquer l'art équestre de Versailles, souvent regardé comme un des plus beaux courants de l'équitation de tradition française (*à raison*) – et d'une certaine façon, comme l'illustration de cette Équitation de tradition française (*à tort*).

### **Introduction**

Quand l'équitation de tradition française a été inscrite sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité auprès de l'Unesco en novembre 2011, la majorité des pratiquants français ne savaient pas exactement de quoi il s'agissait. Ce qui est normal, car voir ce qui est de sa propre culture nécessite de faire un pas de côté. Nous sentions bien être issus d'une histoire, nous savions bien être le fruit d'une tradition, que l'équitation ne se réduisait pas à l'élevage et au sport, mais sans vraiment être certain de comprendre, de pouvoir mettre des mots sur cette Équitation de tradition française, encore moins des concepts.

Dans sa définition, l'Unesco évoque « un art de monter à cheval [...] ayant comme caractéristique de mettre en relief une harmonie des relations entre l'homme et le cheval. [...] Le dénominateur commun des cavaliers réside dans le souhait d'établir une relation étroite avec (leur monture), dans le respect mutuel et visant à obtenir la "légèreté" [...]»<sup>1</sup>.

Cette définition, qui convoque l'emploi du minimum de force, le respect, l'harmonie du couple cavalier-cheval, la parfaite entente, la compréhension mutuelle, intime, une relation efficace et discrète, etc. prêtait au questionnement. La recherche de l'harmonie n'est-elle pas « évidente » pour tout cavalier, quel que soit le pays ? Est-elle vraiment une *spécificité* française ? De quoi s'agit-il exactement ? Les centres équestres enseignent-ils l'Équitation de tradition française ? L'attelage, la voltige, la chasse à courre, qui ont toutes une histoire française et une tradition, rentrent-elles dans le concept ? S'agit-il d'une discipline ? Peut-on réellement différencier un cavalier de saut d'obstacles français, d'un autre allemand ou italien ? Etc.

Cette équitation de tradition française était quelque chose de diffus, de confus, mais une constante demeurait : elle était toujours associée aux gravures des écuyers du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'image du summum de l'art équestre français renvoyait intuitivement, et quasi immanquablement, à La Guérinière et à l'art équestre de Versailles.

L'art équestre ne débute pourtant pas en 1682, lorsque le roi et sa Cour s'installent à Versailles, et ne prend fin, ni en décembre 1792 avec le départ précipité de François de La Bigne, courageux directeur du premier manège, ni en 1830 avec la fermeture de l'École des Pages.

De la même façon, l'art équestre ne se cantonne pas à Versailles.

Mais c'est effectivement dans ce cadre de Versailles, que pendant plus de 150 ans, l'équitation, d'abord de tradition ibérique, puis italienne, devient de tradition française.

## **Versailles, foyer d'excellence de l'art équestre**

Plusieurs raisons feront de Versailles le foyer d'excellence de l'art équestre, en France, dans le monde et, d'une certaine manière, dans le temps.

La première tient évidemment à l'autorité et à l'influence du roi soleil. La cour de France rayonne en Europe. Ce qui se passe à Versailles est à la fois le plus beau, le meilleur, le plus abouti, le plus raffiné et le plus envié. Le cheval en général – chasse, attelage, art équestre et jeux équestres - n'y déroge pas.

---

<sup>1</sup> <https://ich.unesco.org/fr/RL/l-equitation-de-tradition-francaise-00440>

En matière d'équitation et de haute école, quelle que soit l'époque, même la nôtre, il n'existe aucun autodidacte sérieux. Aucun écuyer de qualité livré à ses seuls moyens n'est parvenu au succès, quel que soit son talent, sans un – ou des – maître(s), et sans rattachement à une filiation spirituelle et technique. De plus, avant la Révolution française – cela sera souvent vrai après, mais sans commune mesure avec le XVIII<sup>e</sup> et les siècles précédents – il est difficile voire impossible de « réussir » sans l'appui de mécènes ou du monarque.

En cela, les écuyers de Versailles vont prolonger et signer l'aboutissement d'un long courant – nommé, *a posteriori*, équitation « ancienne » ou « classique » ou « académique » - qui puise ses racines dans la Renaissance italienne. Ce dernier est importé en France par deux écuyers français, Salomon de La Broue (v.1530-v.1610) et Antoine de Pluvinel (1552-1620) ; il se développe dans les académies, au Louvre, puis aux Tuileries et à Versailles, jusqu'à connaître son apogée avec François Robichon de La Guérinière (1688-1751), écuyer du roi dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En conjuguant excellence, tradition et mécénat, Versailles deviendra un écrin remarquable, entièrement consacré au confort des chevaux et à leur exercice, à l'instruction par les hommes les plus doués du royaume, à l'étude et à l'expression du talent des maîtres. « Même si l'ambassadeur d'un royaume nordique, nous rappelle Michel Henriquet, décrit à son souverain les écuries de Versailles en en soulignant certains côtés incommodes et la dureté des pavés pour les jambes des chevaux<sup>2</sup> », les écuyers vont bénéficier de conditions de travail d'une qualité qui ne fut atteinte nulle part ailleurs.

En plus de la création en 1682 du manège de la Grande Écurie de Versailles, quelque dix académies royales voient le jour de 1598 à 1730 à Paris, faubourg Saint-Honoré, aux Tuileries, faubourg Saint Germain, rue de l'Université, au carrefour Saint-Benoît, rue de Tournon, rue de Condé, rue des Canettes, rue de Vaugirard, rue du Pot-de-Fer, et dix-sept en province, dont plusieurs jouirent d'une grande renommée comme celles de Lyon, d'Angers et de Caen. Bien que les relations entre écuyers, villes et pouvoir royal soient souvent floues et fort différentes d'une ville à l'autre, les écuyers royaux (ou non) qui y enseignaient vont jouer un rôle considérable dans la formation des jeunes nobles et la propagation des principes de Versailles.

En effet, ils délivrent un enseignement intellectuel et physique à la noblesse dans lequel les activités corporelles — l'escrime, la danse, et l'équitation — occupent une place d'honneur. Non seulement ces pratiques corporelles sont partie intégrante de la culture aristocratique, mais dans un

---

<sup>2</sup> Henriquet, Michel, « L'École de Versailles », in Roche, Daniel, sous la direction de, *Les Écuries Royales du XVI au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998.

siècle où l'importance du paraître est essentielle, elles éduquent aussi à cette tenue et cette aisance dans le maintien du corps indispensables au courtisan, qui, en toutes circonstances, doit avoir « bon air » ou encore « bonne mine ».

À cheval, le courtisan se doit d'être « bon » et « bel homme » de cheval, ce qui se vérifiera, dans les carrousels, puis quand ils passeront de mode à partir de la fin du XVII<sup>e</sup>, lors des chasses du roi.

Les écuyers enseignent, dans ces académies, le manège tel qu'à Versailles, avec ses airs hauts<sup>3</sup> — dits relevés — et bas<sup>4</sup> — ou près de terre — classifiés par La Guérinière, ce qui contribue largement à la diffusion de ses principes.

Et il s'agit là de l'aspect le plus important : l'équitation est investie de fonctions éducatives. Mais plus encore, le roi soutient l'art équestre car il voit, dans la maîtrise de l'équitation et de la cavalerie, un élément essentiel de sa supériorité. Par une assimilation du cavalier au monarque et de la monture aux sujets, le dressage du cheval est considéré comme le meilleur apprentissage, pour les jeunes princes, du commandement des hommes.

### **C'est en selle que s'apprend le métier de roi**

Le métier de roi s'apprend en selle, car celui qui sait dignement mener sa monture sait gouverner le peuple. Henri IV, déjà, entendait d'user, comme à cheval, des « caresses » et de l'« amitié » pour mener sa politique.

Le plus grand spécialiste de la question est Antoine de Pluvinel (1552-1620), écuyer de la Grande Écurie sous Henri IV et Louis XIII. Dans son *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*<sup>5</sup>, un dialogue entre lui et le jeune Louis XIII, Pluvinel expose les principes et moyens de ce rapport entre art équestre et art de gouverner, tout en mettant — évidemment — en valeur le bon sens et l'à-propos du prince.

Avec lui, l'art équestre se transforme et pose les principes qui s'imposeront puis s'épanouiront à Versailles.

### **L'art d'accorder son corps et son esprit**

À des chevaux encore forts, on opposait, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'énormes mors à levier et éperons à molettes ; le rapport homme-cheval était violent, tout en verticalité, avec prépondérance de la main sur les jambes.

---

<sup>3</sup> Airs hauts dits airs relevés : pesade, mézair, courbette, croupade, balotade, capriole et le as-et-le saut

<sup>4</sup> Airs bas ou près de terre : passage, piaffer, galopade, changement de main, volte, passade, pirouette, terre à terre

<sup>5</sup> Pluvinel, Antoine de, *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, 1625, Paris, chez M. Nivelles.

Au XVII<sup>e</sup>, « l'essor des académies équestres et leur institutionnalisation par les princes marquent un glissement capital dans la relation entre l'élite et son animal fétiche : pour la première fois, la performance équestre se dissocie de la valeur guerrière. Ce n'est plus la fulgurance au combat qu'on escompte, mais bien la maîtrise et, déjà l'économie de moyen<sup>6</sup> ». Avec Pluvinel, il ne s'agit plus de forcer l'animal mais « d'obliger le cheval à prendre plaisir à tout ce qu'il fait jusqu'à ce qu'il y aille librement<sup>7</sup> ». Le dressage est moins une gymnastique qu'une éducation qui s'adresse à l'intelligence du cheval. Il recommande la plus grande douceur et non la contrainte, car « la gentillesse est aux chevaux comme la fleur sur le fruit, laquelle, ôtée, ne retourne jamais<sup>8</sup> ».

Avec lui, une notion essentielle apparaît : le tact. « Et quelle vertu plus politique que le tact ? Car animal ou sujet, c'est égal<sup>9</sup>. »

L'équitation apprend le contrôle de soi et (donc) le contrôle de l'autre, mais cet art du commandement ne se fait pas – justement - sans l'autre : le cheval. La perfection de l'art équestre dépend de l'harmonie établie entre deux êtres vivants que tout sépare, mais qui dialoguent et se répondent, l'un et l'autre s'influençant : « plus le cavalier se trouve à son aise, plus il opère moelleusement et plus il inspire de confiance à son cheval qui à son tour devient plus obéissant<sup>10</sup>. » Et inversement.

Ainsi, si le cavalier apprend la justice, la tempérance, le tact et incarne l'autorité à cheval, le cheval, lui, obéit à son cavalier, mais doit aussi symboliser, en retour, le commandement pour les hommes qui sont à pied, en montrant qu'il est le cheval du maître. « Parce qu'il porte le commandement, le cheval doit aussi présenter les caractéristiques de la puissance<sup>11</sup> ». Ce qui réclame une éducation — et une structuration posturale — particulière du cheval.

L'instruction du cavalier (courtisan, écuyer, monarque) vise, dès lors, la maîtrise de deux principes :

- une technique aboutie, qui rend le cheval « calme et juste », et « parfaitement adapté au service auquel l'animal est destiné », souvent désigné par les termes de « justesse » ou « d'adresse »,
- et la « manière », caractérisée par la « grâce et l'aisance » — manière qui colorera toute l'équitation de tradition française.

---

<sup>6</sup> Chaudun, Nicolas, « Le cheval et le pouvoir : l'Histoire à bride abattue », in *Historia* N°930, juin 2024.

<sup>7</sup> Pluvinel, *op. cit.*

<sup>8</sup> Pluvinel, *op. cit.*

<sup>9</sup> Chaudun, *op. cit.*

<sup>10</sup> Mac Grath, Karine, « Homme de cheval », in *Les carnets de Versailles*, N° 24, septembre-avril 2024, publié par le château de Versailles.

<sup>11</sup> Grange, Yves, *Le cheval oublié : Essai sur les aspects socio-politiques de la relation de l'homme et du cheval en France (1614-1914)*, Thèse de doctorat de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble - Institut d'Études Politiques, 1981.

L'un et l'autre ne sont pas dissociables. Au contraire, ils se répondent. L'écuyer ne peut être « bon homme » de cheval, s'il n'est pas « bel homme » de cheval, et réciproquement.

### **La « grâce » du « bel homme de cheval »**

Pluvinel déjà, travaillait la position du cavalier à cheval, indiquant qu'il « est impossible d'être bon homme de cheval à celui qui n'est pas bel homme à cheval<sup>12</sup> ». À Versailles, cette « position » est capitale. La Guérinière modifie d'ailleurs les selles qui, jusqu'alors, ne permettaient que peu de mouvement et maintenait le cavalier dans une position un peu figée.

« La grâce est un si grand ornement pour un Cavalier, écrit La Guérinière, & en même temps un si grand acheminement à la science que tous ceux qui veulent devenir Hommes de cheval, doivent avant toutes choses, employer le temps nécessaire pour acquérir cette qualité.

J'entends par grâce, un air d'aisance & de liberté, qu'il faut conserver dans une posture droite & libre, soit pour se tenir & s'affermir à Cheval, quand il le faut ; soit pour se relâcher à propos, en gardant autant qu'on le peut, dans tous les mouvements que fait un Cheval, ce juste équilibre qui dépend du contre-poids du corps bien observé ; & que les mouvements du Cavalier soient si subtils, qu'ils servent plus à embellir son assiette, qu'à paraître aider son cheval<sup>13</sup> ».

Une grâce de tout instant, à pied comme en selle.

Plus qu'une simple attitude, ou un liant, la « grâce » reflète les qualités morales, intellectuelles et artistiques du cavalier : la vertu, le contrôle de soi, l'observation d'autrui, la maîtrise des émotions et des mouvements spontanés, l'acquisition de la patience, du sang-froid, du courage, de l'humilité, de la détermination, etc.), que le courtisan mettra au service du roi.

Plus encore, cette « grâce » est une manière de monter, typiquement française, toute de discrétion. Elle consiste en la dissimulation complète des aides avec lesquelles le cavalier dirige sa monture, donnant l'impression à ceux qui l'observent que le cheval exécute les différents exercices de son propre gré et non parce que le cavalier le lui demande. Il ne s'agit pas, comme notre sensibilité contemporaine pourrait nous incliner à le penser, de retrouver le « naturel » du cheval, mais que tous les airs exécutés par le cheval paraissent naturels.

### **De l'importance de la théorie**

Pour en arriver là, d'abord, la théorie.

---

<sup>12</sup> Pluvinel, *op. cit.*

<sup>13</sup> La Guérinière, François Robichon de, *École de cavalerie*, 1733.

Au XVII<sup>e</sup> puis XVIII<sup>e</sup> siècle à Versailles, sous l'influence indirecte des idées de Descartes (1596-1650) puis de Malebranche (1638-1715), l'esprit, le style et les applications de l'équitation se modifient. L'esprit scientifique en vigueur dans tous les domaines, prend pour la première fois une place prépondérante en équitation.

Alors que les maîtres enseignent à un nombre restreint d'élèves, dans une transmission individuelle, intimiste, secrète, presque ésotérique, La Guérinière affirme l'importance de la théorie, et est l'apôtre d'une équitation « naturelle et raisonnée<sup>14</sup> », transparente, méthodique, rationnelle, au service du plus grand nombre, qui ne renie pas pour autant son « idéal ».

« Sans la théorie, la pratique est toujours incertaine<sup>15</sup> » écrit-il. Elle énonce les faits et gestes que le cavalier doit bien appliquer pour dresser son cheval. Avec elle, le cheval change de nature : il devient d'une intelligence domesticable, et non plus d'une intelligence sauvage comme au XVI<sup>e</sup> siècle et au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce renforcement de l'utilité de la théorie est d'autant plus subtil que le corps fait l'objet d'un savoir grandissant au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'il importe de figurer — de faire croire à l'observateur — que le cheval lui-même fait partie du corps du cavalier.

En pensant le cheval différemment, le cavalier se pense différemment. Ce n'est plus par la violence qu'on dirige le cheval, mais bien en agissant sur sa volonté. Il faut trouver le moyen physique de communiquer avec lui, de le mener. Le cheval ayant sa propre volonté, le cavalier cherche la possession complète de ses forces pour lui imposer la sienne propre — autrement dit, l'éducation du cheval doit lier la volonté de celui-ci aux différentes parties de son corps. « De rationnel, l'art devient scientifique. Les procédés de dressage embrassent dès lors à la fois la technique et l'art. La force et la violence sont bannies. Le dressage n'est plus un rapport de force physique, mais bien la sujétion de la volonté du cheval à celle de l'homme, ce que La Guérinière illustre à la perfection<sup>16</sup>. »

## **Le « bon homme de cheval »**

Cet art de gouverner se traduit en buts et principes techniques. Il y a un art de la formation des courtisans à cheval, et du souverain, et un art du dressage du cheval, l'un et l'autre différant à la base mais se mêlant de plus en plus étroitement au fur et à mesure de la progression.

Dans le *Portrait équestre de Louis XIV* de René-Antoine Houasse (1645-1710) par exemple, le cheval est en dessous, l'écuyer est au-dessus. « Avoir au-

---

<sup>14</sup> La Guérinière *op. cit.*

<sup>15</sup> *Ibid*

<sup>16</sup> Henry, Guillaume, *Équitation française, une histoire qui perdure*, Belin, 2017.

dessous de soi » est un sens du verbe dominer. « Voir de dessus, voir d'en haut est la première attitude pour mettre en plan le champ de bataille où vont s'affronter les exécutants<sup>17</sup>. ». Dominer (le champ de bataille comme ses sujets) nécessite une vision cavalière. Mais pour voir de haut, il faut se dresser : se mettre droit.

Ainsi l'art équestre consiste-t-il à mettre le cheval droit et à le dresser. Le cheval se soumet à son cavalier tout en se redressant face au piéton en face de lui. Il livre son corps au corps du cavalier, l'avant-main refluant sur l'arrière-main, et l'arrière-main se rassemblant.

La mise en main redresse l'encolure à partir de sa base pour que la tête se rapproche du poitrail et que le cheval regarde, pour ainsi dire, droit devant lui. Cette mise en main réclame une main légère.

Le rassembler de l'arrière-main, en fléchissant et en engagement l'arrière-main tout entière, permet au cheval la *pesade*<sup>18</sup>, un air relevé dans lequel le cheval prend tout le poids sur les hanches et élève son avant-main, antérieurs repliés. Il est la forme extrême du rassembler... et du cheval *dressé* en tant qu'il s'élève, qu'il se verticalise, qu'il se place dans une position haute par rapport à ceux qui l'entourent, et *dressé* en tant que son corps et sa volonté sont entièrement soumis à son cavalier.

## La méthode, dans les textes

Paradoxalement, alors qu'une pléiade d'écuyers porte l'équitation au niveau de l'art, que le prestige de certains, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de Versailles et des académies royales de Paris et de province, est si grand que leurs noms nous sont parvenus, nous avons assez peu de traces écrites. Hormis certaines traces qui se nicheraient aux archives du château, nous disposons seulement des ouvrages de Gaspard de Saunier<sup>19</sup>, et du célèbre *École de Cavalerie* de François Robichon de La Guérinière<sup>20</sup>.

Ces ouvrages sont précieux, de fait, puisqu'ils nous laissent une transmission écrite, voire une théorisation des enseignements oraux des grands maîtres de Versailles.

---

<sup>17</sup> Galletier, Agnès, *Pourquoi les chevaux nous font tant de bien*, Monaco, Le Rocher, 2010.

<sup>18</sup> Air relevé dans lequel le cheval s'assied sur les hanches et lève son avant-main, antérieurs repliés. Il est le summum du rassembler et de l'éducation du cheval de manège.

<sup>19</sup> Gaspard de Saunier (1663–1748)

*La Parfaite Connaissance des Chevaux* à La Haye, 1734. *Les Vrais Principes de la Cavalerie*, 1749 et *l'Art de la Cavalerie*, 1756.

<sup>20</sup> François Robichon de la Guérinière (1688–1751)

*École de Cavalerie*, 1729-1731, et *Éléments de Cavalerie*, 1740.



*Stricto sensu*, La Guérinière ne fait pas partie de l'École de Versailles. Il n'y fait que des allées et venues temporaires de Paris, « soit à cheval, soit par le coche », de mai à octobre 1743, pour faire sa cour au Grand Écuyer. Et il n'est pas certains qu'il y enseigna. Mais Karine Mac Grath nous apprend aujourd'hui qu'il travailla épisodiquement les chevaux du roi.

François Robichon de La Guérinière entre vraisemblablement en académie rue des Canettes, à Paris, à l'âge de 15 et 16 ans, où il reçoit les leçons — sans doute d'Antoine de Vendeuil<sup>21</sup>, écuyer ordinaire de la Grande Écurie, mais aussi sûrement du fils François-Anne Vendeuil.

Le succès de son académie d'équitation rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, qu'il dirigea de 1715 à 1730, puis rue de Tournon de 1733 à 1742, et l'immense succès de ses livres<sup>22</sup> lui confèrent une réputation d'écuyer et de professeur hors pair qui lui valent, en 1743, d'emménager sous la haute protection du Prince Charles de Lorraine, Grand Écuyer de France, dans le manège royal désaffecté des Tuileries où il tient académie jusqu'à sa mort en 1751.

La renommée du Manège où se presseront des élèves de l'Europe entière fera de cet écuyer le symbole de l'École de Versailles, l'un des plus grands maîtres de l'histoire de l'équitation, et « le père de l'équitation française. » Il influença les grandes écoles de Vienne, de Saumur ou de Hanovre, et son livre, *École de Cavalerie*, publié en 1729 (tome I) et 1731 (tome II) à Paris, est considéré comme la « bible équestre ».

Les trois ouvrages de Gaspard de Saunier sont moins réputés, mais loin d'être inintéressants. En effet, Gaspard de Saunier est un témoin privilégié des pratiques du manège de Versailles entre 1680 et 1700, puisqu'il reçoit à dix-huit ans (de 1681 à 1688) ses premiers principes équestres de Messieurs de Bournonville et du Plessis, écuyers à la Grande Écurie, eux-mêmes professeurs du Dauphin. Il participe comme écuyer à de nombreuses campagnes militaires dans lesquelles il se distingue par son courage, puis revient en 1701 à la Grande Écurie travailler aux côtés de son père. Il s'installe finalement dans un manège à Leyde (Pays-Bas) en 1720 où il instruit un grand nombre de cavaliers parmi lesquels des Seigneurs de premier rang.

Ses ouvrages — en particulier *L'Art de la cavalerie*, qui est le plus achevé — n'apportent pas d'innovations majeures, mais donnent un témoignage direct

---

<sup>21</sup> Vendeuil, Antoine de (1650? – 1730?). Écuyer ordinaire. Académiste à Paris de 1680 à 1708. Il avait su joindre les qualités de ses deux maîtres.

<sup>22</sup> *École de cavalerie : contenant la connoissance, l'instruction et la conservation du cheval*, tome 1 (1721) et 2 (1733) vol. 2. *Éléments de cavalerie*, Paris, 1740.

sur les grands maîtres de Versailles, que l'auteur a fréquenté pendant quatorze années, plus proche d'eux dans le temps que La Guérinière.

Globalement, ces deux auteurs s'accordent sur l'essentiel et ne divergent que sur quelques détails, mais surtout sur les finalités des activités équestres et sur leurs rapports.

Tous deux prônent la légèreté des aides avec un cavalier assis en équilibre et souple et non juché sur des « jarrets de fer ». Les jambes tombent naturellement mais elles sont encore un peu en avant à cause de la selle à piquer. Gaspard de Saunier détaille largement la mise en selle du cavalier, d'abord en longe puis seul, au pas, au trot puis au galop ; sur le droit, sur les passades, puis avec un pli quand il tourne, puis sur des voltes, des voltes renversées, etc. Le cheval livre son corps au corps du cavalier après avoir été assoupli à droite puis à gauche, l'avant-main opposée à l'arrière-main. Ils recommandent tous deux un dressage du cheval méthodique et patient, Gaspard de Saunier soulignant les « avantages des courtes leçons accompagnées de la douceur<sup>23</sup> », de ne donner « aucun rude châtiment<sup>24</sup> », La Guérinière ajoutant qu'il faut surtout « tenir compte de la nature des chevaux, différente suivant les individus, et s'attacher à discerner les raisons de leur indocilité<sup>25</sup> ».

Le cheval conserve un équilibre parfait, dont la main de l'écuyer est garante. « La main doit toujours commencer le premier effet » nous dit La Guérinière. « Donc "main d'abord " », car la tête et les épaules doivent marcher les premières, il faut les orienter avant d'aller en avant, et céder immédiatement, car "le premier effet [...] est de rendre la main "<sup>26</sup> ».

Ce que l'on retient généralement le plus de La Guérinière, est qu'il codifia deux leçons capitales dans l'assouplissement du cheval et surtout caractéristiques de l'école française : l'épaule en dedans et la descente de main.

L'épaule en dedans est un exercice d'assouplissement de deux pistes, pratiqué aux trois allures, dans lequel le cheval se déplace de côté, dans le sens contraire de son incurvation. Cette leçon, écrit La Guérinière « est la plus difficile et la plus utile de toutes celles que l'on doit employer pour assouplir les chevaux<sup>27</sup> » et pour obtenir l'équilibre et la légèreté. Elle se pratique aux trois allures et « produit tant de bons effets à la fois que je la regarde comme la première et la dernière de toutes celles qu'on peut donner au cheval pour lui

---

<sup>23</sup> Saunier, Gaspard de, *l'Art de la Cavalerie*, 1756.

<sup>24</sup> *Ibid*

<sup>25</sup> La Guérinière, *op. cit.*

<sup>26</sup> Henriquet, Michel, *L'œuvre des écuyers français*, Belin, 2010.

<sup>27</sup> La Guérinière, *op. cit.*

faire prendre une entière souplesse et une parfaite liberté dans toutes ses parties<sup>28</sup>. »

La descente de main est une cession de toute action des jambes et des mains qui laisse le cheval « en liberté surveillée ». Elle a une valeur inestimable « dans la mesure où elle calme le cheval, lui permettant de garder la bouche humide et de décontracter sa mâchoire [...] Elle est souvent efficace au point de restaurer l'harmonie complète : le cheval cède immédiatement et mâche son mors<sup>29</sup> ».

La divergence de finalités entre les deux écuyers entraîne des désaccords techniques de forme, mais surtout de fond. La Guérinière vise la perfection de l'art équestre si prisée à Versailles (on sait que Vendeuil répétait inlassablement « du brillant, du brillant<sup>30</sup> »). L'art est, pour lui, une fin en soi, et il ne s'ouvre que par nécessité aux activités extérieures. Gaspard de Saunier, quant à lui, reste un écuyer militaire, pour qui les exercices pratiqués au manège restent nécessaires pour l'éducation du cheval et du cavalier, utiles pour apprendre les aides et habituer le cheval à y obéir, mais qu'ils ne suffisent pas et le Manège n'est pas une fin, seulement un moyen.

Cette opposition entre équitation d'extérieur, en particulier de guerre, et équitation de cour laisse présager la remise en cause de l'utilité de l'équitation académique, mouvement qui ne cessera de s'amplifier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui sonnera bientôt sa fin.

### **La guerre et la fin de l'art équestre de cour**

En effet, ce n'est pas la fermeture de l'École des Pages en 1830, qui entraîne la fin de cette équitation de cour. Alors que l'ensemble des écoles et des académies royales enseignent des allures rassemblées dans l'obsession d'un travail lent et cadencé, avec un cheval léger à la main et parfaitement obéissant aux jambes, l'anglomanie qui pénètre lentement la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, associée à la pression des militaires, va bientôt reléguer une partie du répertoire classique à une suite de « singeries inutiles<sup>31</sup> ».

L'invention des fusils à longue portée renforcera cette inutilité, et les guerres napoléoniennes feront le reste.

En effet, l'équitation de cour est dépourvue d'une véritable dimension guerrière et l'équitation militaire, en tant que pratique spécifique sur le champ de bataille, reste assez éloignée des préoccupations équestres de l'École de

---

<sup>28</sup> La Guérinière, *op. cit.*

<sup>29</sup> Henry Wynmalen, cité par Sylvia Loch, in *Histoire de l'équitation classique*, Maloigne, 1994

<sup>30</sup> Henriquet, Michel, « L'École de Versailles », in Roche, Daniel, sous la direction de, *Les Écuries Royales du XVI au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998.

<sup>31</sup> Dixit D'Auvergne.

Versailles. Les traités d'équitation de la fin du XVII<sup>e</sup> ne l'évoquent d'ailleurs pratiquement pas. L'équitation du XVIII<sup>e</sup> vise l'apparat, la parade, l'esthétisme. Pluvinel apprend au roi l'art du commandement, mais il s'agit de l'usage de l'autorité en général, et non du commandement propre au champ de bataille. Et si La Guérinière écrit que « l'Art de la guerre et l'art de la cavalerie, se doivent réciproquement de grands avantages<sup>32</sup> », son enseignement renvoie plutôt au combat singulier, nullement aux charges de cavaleries, et reste essentiellement centré sur la haute école, l'équitation du paraître, enseignée à Versailles et dans les académies.

À Versailles, « tout semble viser à la grâce, y être sacrifié, et avoir en vue une équitation de représentation, une équitation de cour<sup>33</sup> » écrit le général L'Hotte, et un écart considérable se creuse entre cette équitation et la réalité des arts de la guerre. Cela n'est d'ailleurs pas du goût de tous les militaires, mais leur avis n'est pas écouté par le Ministère de la guerre.

La bataille de Rossbach le 5 novembre 1757 va être déterminante. Bien que les Français et leurs alliés comptent environ 54 000 hommes face à 22 000 Prussiens, ils essuient une défaite mémorable. En effet, Frédéric II de Prusse envoie trente-huit escadrons, soit 2 000 soldats, sabre au clair, sur les lignes françaises ; du jamais vu. Et sa victoire est écrasante. Il « invente » la charge de cavalerie et révolutionne l'emploi des chevaux.

Les finesses de l'équitation classique se révèlent soudain inefficaces dans un combat où « celui qui ne peut galoper longtemps est inutile dans la cavalerie (Frédéric II) ».

Les académies royales créées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sont désertées au profit des écoles régimentaires (École des chevau-légers, École militaire de Paris, celle de La Flèche, ainsi que dix autres écoles militaires secondaires), dont l'enseignement militaire prend progressivement le pas sur l'équitation savante.

Le colonel Jacques-Amable d'Auvergne, Écuyer en chef de l'École militaire de Paris, incarne cette transformation. L'instruction du cavalier et le dressage du cheval deviennent minimalistes. L'un comme l'autre durent six mois ! Cet enseignement s'impose dans les pratiques, dans les manèges militaires et dans les règlements de cavalerie, balayant l'ancienne équitation.

L'équitation académique va, dès lors, connaître son déclin même si des écuyers comme P. A. Aubert<sup>34</sup> perpétueront sa pratique et son enseignement dans des manèges privés, et qu'elle survivra d'une certaine façon au Manège

---

<sup>32</sup> La Guérinière, *op. cit.*

<sup>33</sup> L'Hotte, Alexis, *Un officier de cavalerie*, Plon, 1905.

<sup>34</sup> Aubert, P.A. *Traité raisonné d'équitation d'après les principes de l'École française*, 1836.

de Saumur (futur Cadre noir), non sans vicissitudes, rebondissements et oppositions entre anciens et modernes.

## **Conclusion**

L'équitation de Versailles a durablement nourri la tradition équestre française et les imaginaires.

Après elle, de nombreux courants vont se succéder, parfois violemment s'opposer : équitation militaire de d'Auvergne, nous l'avons dit, prolongé par l'équitation du comte d'Aure, l'équitation de cirque de François Baucher, le développement des pratiques d'extérieur jusqu'aux premières compétitions organisées par l'Armée au XIX<sup>e</sup> siècle, le sport moderne au XX<sup>e</sup> siècle, les pratiques de loisirs, puis les nouvelles pratiques à partir des années 80. Tous vont façonner cet Équitation de tradition française, désormais inscrite sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité auprès de l'Unesco.

Versailles a renoué avec l'art équestre en 2003, avec l'arrivée de Bartabas, en 2016 avec la Galerie des Carrosses, en 2017 avec la première édition du Jumping du château de Versailles, aujourd'hui avec les Jeux Olympiques.

L'histoire continue, mais elle change de visage.

L'équitation telle que pratiquée à Versailles existe-t-elle encore ?

Est-elle encore vivante ?

Peut-être chez quelques rares écuyers.

Il est néanmoins certain que notre temps gagnerait à retrouver cet art équestre qui, dans sa substance, porte à la fois un art de la construction de soi, un rapport au temps long, à la nature, et surtout une éthique i. e. une manière particulière d'habiter le monde, dont nous aurions grand besoin.

Je vous remercie.